

CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

ET ACCOMPAGNEMENT AUX MOBILITÉS

Accompagnez vos agents dans leur  
projet de mobilité professionnelle



Un agent souhaite changer de métier, évoluer, préparer une reconversion, une mobilité professionnelle ou anticiper une situation d'usure professionnelle.

Le conseil en évolution professionnelle (CEP) est un dispositif d'accompagnement personnalisé proposé à tout agent public souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle.

### BÉNÉFICIAIRES

collectivité non affiliée ✓

collectivité affiliée ✓



### CONTACT

guichet.employeur@cdg25.org  
03 81 99 36 30



### TARIFICATION

Inclus dans la cotisation  
Facturation à l'acte



## ACCOMPAGNEZ VOS AGENTS DANS LEUR PROJET DE MOBILITÉ PROFESSIONNELLE



Afin d'aider les agents dans la construction de leurs parcours professionnels, le centre de gestion propose un accompagnement individualisé réalisé par un conseiller en évolution professionnelle formé.

Dans ce cadre, différentes prestations sont proposées :

- le conseiller en évolution professionnelle informe et oriente les agents. Son rôle consiste à conseiller l'agent sur son projet de mobilité et/ou nouveau projet professionnel. La collectivité ne sera pas informée de la démarche engagée par son agent
- le conseiller en évolution professionnelle propose un accompagnement personnalisé à l'élaboration d'un projet professionnel à la demande de la collectivité. Il s'effectue dans le cadre d'une convention d'accompagnement élaborée entre l'employeur, l'agent et le centre de gestion. L'accompagnement se décompose en trois étapes : diagnostic de la situation professionnelle de l'agent, définition d'un projet professionnel réaliste et mise en œuvre du projet

### + NOS ATOUTS / NOTRE EXPERTISE

- Un conseiller en évolution professionnelle formé
- Un accompagnement personnalisé
- La découverte d'autres environnements professionnels (périodes d'immersion)
- La construction d'un parcours de mobilité
- L'anticipation et la planification : prévenir des éventuelles difficultés de mise en œuvre